



62991, 2

**Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française
fixant les modalités d'organisation de l'examen d'entrée et d'accès aux
études de premier cycle en sciences médicales et dentaires pour l'année
académique 2018-2019**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires, notamment l'article 1^{er}, §2;

Vu la concertation avec les organisations représentatives des étudiants au niveau communautaire du XXX ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 16 janvier 2018;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le XXX ;

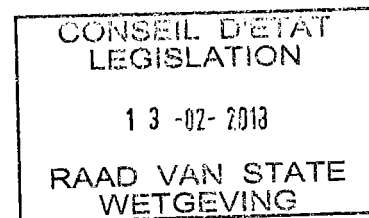
Vu le « test genre » du 8 janvier 2018 établi en application de l'article 4, alinéa 2, 1^o, du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française;

Vu l'avis n° XXX du Conseil d'Etat, donné le XXX en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat ;

Considérant la proposition de l'ARES du 19 décembre 2017;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur;

Après délibération,



ARRÊTE :

Article 1^{er}. Pour l'année académique 2018-2019, l'examen d'entrée et d'accès visé à l'article 1^{er} du décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires est organisé de manière centralisée par l'ARES.

Art. 2. -Pour l'année académique 2018-2019, cet examen est organisé une première fois le 6 juillet 2018.

La date limite des inscriptions est fixée au 16 juin 2018 inclus.

Art. 3. - Pour l'année académique 2018-2019, cet examen est organisé une deuxième fois le 5 septembre 2018.

La date limite des inscriptions est fixée au 5 août 2018 inclus.

Art.4.- Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

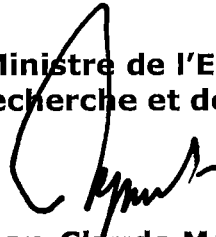
Art. 5. - Le Ministre qui a l'Enseignement supérieur dans ses compétences est chargé d'exécuter le présent arrêté.

Bruxelles,

Le Ministre-Président

Rudy Demotte

**Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la
Recherche et des Médias**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Marcourt', is written over the printed name of the official.

Jean-Claude MARCOURT